



Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités



CONVENTION DE PARTENARIAT

PORTANT SUR

L'ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT,

A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION

DE PERSONNEL DE PRODUCTION

POUR L'INDUSTRIE DU DECOLLETAGE ET DE LA METALLURGIE

SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ENTRE :

L'Etat, représenté par le Préfet de Région, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Monsieur Yves Le Breton,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Laurent WAUQUIEZ,

ET

La Chambre Syndicale de la Métallurgie de Haute Savoie, représentée par son Président Monsieur Gilles MOLLARD,

Le Syndicat National du Décolletage, représenté par son Président Monsieur Alain APPERTET,

Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification GEIQ Alpège Horizon, représenté par son Président Monsieur Loïc BULTOT,

l'OPCO2I, représentée par son Président Monsieur Abdelkrim AHIL,

Pôle Emploi, représenté par son Directeur Territorial, Haute-Savoie Léman, Monsieur Michel DEBERNARDY,

Les Missions Locales, représentées par le Président de l'Union Nationale des Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes (UNML), Monsieur Stéphane VAILLI,

Le Département de la Haute-Savoie, représenté par son Président, Monsieur Martial SADDIER,

L'Entreprise NTN – SNR ROULEMENTS, représentée par son directeur général, Dominique LAVILLA,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention de partenariat

Cette convention de partenariat a pour objectif de déterminer les modalités de la coopération entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre Syndicale de la Métallurgie, le Syndicat National du Décolletage, l'OPCO2I, Pôle Emploi, le GEIQ Alpège Horizon, le Département, entreprise NTN, pour répondre aux besoins en recrutement **notamment dans les domaines de l'usinage, du décolletage, de la maintenance et de l'assemblage montage sur le département de la Haute-Savoie en accompagnant les entreprises du secteur de l'industrie en général et la filière du décolletage en particulier dans leurs projets de diversification.**

Ce projet ambitieux a pour objectif de mener **500** parcours de formations pré-qualifiantes et qualifiantes dont l'emploi par le contrat de travail durable reste la priorité, sur 3 ans, avec une clause de renouvellement selon les résultats du bilan intermédiaire au bout de ces 3 ans.

Il se conduira en cohérence avec la disponibilité de plateaux techniques de formation adaptés, visant le renforcement de l'offre de formation industrielle en Haute Savoie.

Fort des engagements de chacun, ce projet a pour ambition de s'articuler autour de 3 axes prioritaires :

Axe 1 : Orienter, Promouvoir les métiers, Accompagner au recrutement et à l'insertion durable

Axe 2 : Favoriser l'alternance : les contrats de professionnalisation et l'Apprentissage

Axe 3 : Lever les freins à la formation et au recrutement (aide à la mobilité, à l'hébergement, au repas ...)

Les partenaires signataires ont souhaité rajouter un axe transversal. Ce dernier a pour objet de remonter au comité de pilotage les différentes problématiques rencontrées par les acteurs pour la réussite de la mise en œuvre de cette convention, soit, favoriser l'insertion des publics et répondre aux besoins des entreprises. Cette proposition est conforme aux attentes du Plan de relance qui incite les acteurs à mettre en avant les difficultés rencontrées pour l'insertion des publics et avoir l'opportunité de conduire des expérimentations.

Les dimensions de reconversion professionnelle, sécurisation des parcours professionnels, réponses aux besoins des entreprises, retour à l'emploi durable seront prises en compte.

Trois typologies de parcours possibles sont pré-identifiées, privilégiant le contrat de professionnalisation et en marge le contrat d'apprentissage :

- Pré qualification, via l'offre de formation existante sur le territoire à travers les programmes de qualification et de certifications professionnelles (FPE) ou le Pacte Région pour l'Emploi (PRE) et/ou préparation opérationnelle à l'emploi (P.O.E, P.O.E.C, Actions de Formation Conventionnées).
- Embauche en contrat de professionnalisation au sein du GEIQ ALPEGE HORIZON et l'entreprise NTN : sortie à l'emploi au sein des entreprises du territoire.
- Embauche en contrat d'apprentissage au sein du GEIQ ALPEGE HORIZON et de l'entreprise NTN : sortie à l'emploi au sein des entreprises du territoire.

Article 2 – Engagements de l'Etat

- Référent technique : la déléguée à l'accompagnement des reconversions professionnelles.
- Accompagner la consolidation et le développement du GEIQ Alpège Horizon par les aides de l'État prévues à cet effet.
- Favoriser la promotion des aides à l'embauche des alternants,
- Mobiliser les moyens du plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour former les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et les jeunes sans qualification.
- Favoriser les transitions professionnelles vers les métiers en tension de recrutement.
- Accompagner le développement des compétences dans la transition écologique et numérique.

Article 3 – Engagements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Désigner un référent technique, interlocuteur privilégié des partenaires dans le cadre du suivi de cette convention de partenariat : Marie-Claude Bechet sera la référente en proximité. Céline Joubert sera la référente « industrie » au niveau régional. En complément, dossier par dossier, des interlocuteurs spécifiques pourront être désignés.
- Œuvrer à la coordination des acteurs afin de mettre en place une offre cohérente de formation sur le territoire toutes voies confondues, formation continue et alternance. A cet égard, la Région veillera à ce que le comité technique se réunisse régulièrement et fasse l'objet de comptes-rendus réguliers des actions engagées et réalisées.
- Participer au financement des formations pré-qualifiantes et qualifiantes des demandeurs d'emploi dans le cadre du Pacte Région Pour l'Emploi (PRE) en amont des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, et en complémentarité de l'offre collective en marchés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces actions seront visibles au grand public et aux prescripteurs sur l'application Ma Formation Mon Emploi.
- Rémunérer les demandeurs d'emploi en formation qui ont épuisé leurs droits auprès de Pôle Emploi.
- Faciliter le rapprochement avec des structures susceptibles de proposer des candidats : S.I.A.E, Missions Locales, Maison d'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), Ecole de la 2ème Chance (E.2.C.), travailleurs sociaux, Ecole de Production.
- Cofinancer des contrats de professionnalisation via un soutien à l'OPCO21 (opérateur de Compétences Industriel) de la métallurgie correspondant à 2000 € par contrat dans une limite annuelle définie par le budget régional, et sous réserve du vote des crédits

correspondants annuellement. L'engagement de la Région est soumis aux différents résultats annuels.

- Faciliter les recrutements dans l'industrie en lien avec le Plan de Relocalisation AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.
- La Région pourra mobiliser ses partenaires et ses outils en faveur de l'orientation et de la promotion des métiers ainsi elle mettra à disposition les différentes plateformes : Nos Talents Nos Emplois, Orientation Auvergne-Rhône-Alpes, Ma Formation, Mon Emploi ... en agissant en complémentarité avec les différents partenaires et signataires.
- La Région pourra également mobiliser ses outils en faveur de la levée des freins à la formation et à l'emploi, telle que form'toit ... en agissant en complémentarité avec les différents partenaires et signataires.

Article 4 – Engagements du SNDEC

- Le référent technique, interlocuteur privilégié des partenaires dans le cadre du suivi de cette convention de partenariat est Monsieur Jean-Marc REYDET | Directeur du GEIQ Alpège Horizon et partenaire référent conventionné SNDEC.
- Informer, communiquer et promouvoir l'action au sein des entreprises industrielles du territoire et inciter au recrutement d'une centaine de demandeurs d'emploi par an.
- Mettre en place des actions de collecte des besoins des entreprises et en assurer la remontée auprès du GEIQ Alpège Horizon.
- Contribuer à la promotion du dispositif de certification de la branche métallurgie (CQPM) et être partenaire avec la CSM des actions d'évaluation de certifications des candidats présentés par le GEIQ Alpège Horizon.
- Monter des actions de terrain de promotions des métiers sur les cibles de la convention en exploitant l'outil du SNDEC, OPEN SMILE, espace de découverte expérientiel des métiers de l'industrie permanent basé à ID Center, Cluses
- Le SNDEC exploitera les analyses et les résultats sur **le segment décolletage** des études dont le SNDEC est partie prenante : « Etude prospective sur l'évolution des compétences dans le secteur du décolletage » publié en 2019 (Katalyse/ Observatoire de la Métallurgie), et « Cartographie des besoins des entreprises industrielles du département de la Haute-Savoie » commandée par la Région Auvergne-Rhône Alpes en décembre 2021 (résultats attendus juin 2022), afin de proposer au COPIL des ajustements et amendements des actions prévues initialement dans la convention.

Article 5 – Engagements de la Chambre Syndicale de la Métallurgie

- Le référent technique, interlocuteur privilégié des partenaires dans le cadre du suivi de cette convention de partenariat est Catherine FRADET, Directrice – Pôle Compétences-Emploi et développement RH.
- « Les CQP de la Métallurgie constituant l'un des axes principaux de la reconnaissance des compétences des candidats formés dans le cadre de la présente convention, la CSM assurera la promotion du dispositif des certifications paritaires de la branche en direction des entreprises industrielles et des publics visés par la présente convention.
- Elle assurera, en sa qualité de certificateur par délégation de la Branche la responsabilité de l'organisation des actions d'évaluation des candidats présentés par le GEIQ Alpège

Horizon, par NTN dans le cadre de l'Ecole LEARN, ou plus généralement relevant d'actions de formation certifiantes engagées dans le cadre de la présente convention.

Elle assurera en partenariat avec le GEIQ Alpège Horizon, la diffusion des projets de formation qualifiants portés par le GEIQ Alpège Horizon auprès de l'ensemble de ses adhérents.

- Elle mettra à disposition des acteurs, en tant que de besoin, les analyses issues de l'observatoire paritaire des métiers et des qualifications de la Métallurgie.
- Elle assurera des opérations de promotion et d'information sur les métiers, l'emploi et les compétences.
- Elle mobilisera les entreprises au travers de sa Newsletter emploi pour recruter les candidats qui n'auraient pas trouvé de solution directe en sortie de formation ou pour accueillir en leur sein pour des périodes de stages ou de PMSP les stagiaires ou demandeurs d'emploi engagés dans une démarche de formation ou dans la construction d'un parcours de formation.
- Elle assurera la diffusion des offres et des demandes au travers du job board « lindustrierecrute.fr ».

Article 6 – Engagements de l'OPCO2I, Opérateur de Compétences Interindustriel

- Désigner en la personne d'Anne Delacroix, Responsable du site 74, la référente technique et l'interlocutrice privilégiée des partenaires dans le cadre du suivi de cette convention. Elle sera appuyée dans sa mission par Delphine Bombenger, Chargée de Projets au sein du Pôle Projets et Co-financements de l'AR2I AURA
- Financer les contrats de professionnalisation conclus au sein du GEIQ Alpège Horizon et de NTN SNR et des autres entreprises qui s'impliqueront dans cette convention sous réserve du respect des décisions prises en début de chaque année par le conseil d'administration de l'OPCO2i quant aux conditions de prise en charge et à l'octroi des fonds nécessaires au financement des dits contrats.
- Promouvoir l'action au sein des entreprises concernées du territoire et assurer la remontée des besoins des entreprises du bassin annecien auprès des organismes partenaires.
- Réaliser toutes actions concertées avec d'autres partenaires propices à promouvoir ce projet

Article 7 – Engagements de Pôle Emploi

- Désigner un référent technique, interlocuteur privilégié des partenaires dans le cadre du suivi de cette convention de partenariat.
Niveau agence, Carine Degallaix (cluses) et Gaëlle Pelud (Meythet) + les interlocuteurs déjà connus en agence.
- Contribuer à trouver des candidats parmi les demandeurs d'emplois à l'échelle départementale et diffuser les offres le plus largement possible.
- Mobiliser la méthode de recrutement par simulation à hauteur des recrutements déposés auprès de Pôle-emploi.
- Mobiliser les financements de formation concernant les coûts pédagogiques, la rémunération et l'aide à la mobilité le cas échéant, sous réserve des dispositifs existants
- Mobiliser toute l'offre de service Pôle emploi y compris la détection de potentiel.

Article 8 – Engagements des Missions locales

- Pour la MLJBA, le coordinateur de l'action est Laurent MOUGENOT, responsable de secteur et pour la MLJ Faucigny Mont Blanc, Julien ROY. En fonction des thématiques les différents conseillers référents pourront intervenir (service entreprises, alternance, CARED, formation...).
- Contribuer à trouver des candidats parmi les jeunes de nos territoires suivis par la MLJBA et la MLJ Faucigny Mont Blanc.
- Assurer l'accompagnement social et professionnel du jeune en périphérie de la formation fait partie du cœur de métiers des Missions Locales.
- Renforcer l'attractivité et les choix d'orientation vers les métiers de l'industrie en faisant la promotion du secteur professionnel à différentes occasions : sorties du Truck de la MLJBA et de ses partenaires, Forum des métiers en tension, organisations de visites d'entreprises, Ap'Game (rallye de l'alternance)...
- Mobiliser la MRS dans contrat engagement jeunes

• **Article 9 - Engagements du GEIQ Alpège Horizon**

- Désigne Jean-Marc REYDET, Directeur et Caroline LACROIX, coordinatrice du GEIQ Alpège Horizon, comme référents techniques interlocuteurs privilégiés des partenaires dans le cadre du suivi de cette convention.
- Mobiliser les entreprises dans une démarche d'anticipation et de recrutement par l'alternance sur des métiers en tension pour répondre à des besoins collectifs sur un bassin d'emploi.
- Participer à l'ingénierie de formation pour proposer des parcours de formation qualifiants favorisant l'adéquation emploi/compétences pour les entreprises et les demandeurs d'emploi.
- Promouvoir, en lien avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion, les besoins en qualification sur les métiers en tension, l'environnement et les conditions de travail dans l'industrie auprès des demandeurs d'emploi
- Réaliser le recrutement et l'accompagnement socio professionnel des salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- Recevoir et présenter tous les profils MRS validés à nos entreprises
- Favoriser le retour à l'emploi durable dans les entreprises d'accueil ou du réseau

Article 10 : Engagements du Département 74

- Le Département désigne un référent technique pour assurer le suivi des actions prévues dans la convention : chef du service inclusion sociale emploi
- Repérer le public BRSA orientés en social via nos travailleurs sociaux et les prestataires en charge des parcours coordonnés, en parallèle du travail fait par Pôle emploi pour les BRSA orientés en emploi,
- Favoriser le rapprochement avec des structures susceptibles de proposer des candidats : SIAE, MLJ, MIE, Cap emploi...
- Faciliter le positionnement du public sur les formations et les offres d'emploi via nos unités territoriales d'insertion,
- Mobiliser nos dispositifs sur la levée des freins pour favoriser l'entrée en formation et en emploi

Article 11 : Engagements de NTN

- Favoriser les collaborations avec les partenaires et le travail en réseau ; promouvoir les actions communes.
- Favoriser les tests MRS et les dispositifs d'accompagnement, au service des talents.
- Promouvoir l'offre de formation de LEARN et les offres d'emplois de NTN Europe.
- Ouvrir et animer les parcours pré-qualifiants de LEARN, et de LEARN GS, en fonction des besoins et des publics identifiés
- Ouvrir et animer les parcours qualifiants de LEARN et de LEARN GS, en fonction des besoins et des publics identifiés
- Développer l'accompagnement de LEARN et le lien avec les entreprises employeurs et le GEIQ Alpège Horizon.

Article 12 : propositions de démarches communes

Fort des engagements de chacun, ce projet a pour ambition de s'articuler autour de **3 axes prioritaires**.

- **Axe 1 : Orienter, Promouvoir les métiers, Accompagner au recrutement et à l'insertion durable**
- **Axe 2 : Favoriser l'alternance : les contrats de professionnalisation, l'apprentissage et la formation continue tout au long de la vie**
- **Axe 3 : Lever les freins à la formation et au recrutement (aide à la mobilité, à l'hébergement, au repas ...)**

Les travaux de cette convention s'inscrivent en articulation et en complémentarité avec le plan d'action mené par le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de la mécanique connectée ; A cet égard, la Directrice du Campus Marie-Pierre Porret pourra être associée aux travaux menés. A titre d'exemple, dans le cadre du SMILE permanent, certains publics pourront être fléchés vers les actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention.

Article 13– Objectifs quantitatifs de la convention de partenariat

L'objectif est de réaliser 500 parcours de formation dans les trois années à venir. Une clause de renouvellement est prévue selon les résultats du bilan intermédiaire au bout de ces 3 ans pour 3 années complémentaires. L'accès à la formation par l'emploi et le contrat de travail reste la priorité.

La réussite de cette convention de partenariat se mesurera à l'aune des entrées en formation, au regard de la typologie des publics, du nombre d'entreprises mobilisées, de candidats certifiés et

des embauches, au regard d'éléments quantitatifs qui seront fournis par les partenaires signataires mais également sur :

- L'Orientation des publics vers l'industrie
- Le nombre de personne ayant bénéficié d'une Méthode de Recrutement pas Simulation (MRS) de Pôle Emploi,
- Les Job dating

Les partenaires vérifieront la faisabilité de ses actions.

Article 14 – Pilotage et Suivi

Cette convention de partenariat fera l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité de pilotage qui se réunira 1 à 2 fois par an et qui associera les signataires de la convention ou leurs représentants. Des comités techniques seront régulièrement organisés.

1.1 Animation :

- Le comité de pilotage – COPIL
- Les comités techniques – COTECH

1.2 Composition des 2 instances

➤ Les participants :

- ⇒ COPIL : se réunira les signataires de la convention et sera ouvert à des partenaires non-signataires en fonction de l'ordre du jour souhaitait par ces derniers
- ⇒ COTECH : se réunira régulièrement avec l'ensemble des techniciens désignés par la convention et sera ouvert à des structures experts de leur sujet en fonction des thèmes et axes traités, comme le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de la mécanique connectée.

➤ Organisation et fréquence :

- ⇒ COPIL : 1 fois par an et permettra de suivre l'avancée des travaux. 2 réunions seront consacrées au bilan intermédiaire et au bilan final.

Lors du bilan intermédiaire et bilan final, tous les partenaires signataires présentent leurs bilans respectifs de leurs interventions concourant à la mise en œuvre de cette convention.

La Région et la DDETS préparent les invitations.

Les Invitations seront envoyées de la BAL de la Région par commodité.

La Région définit la date et l'ordre du jour, en concertation avec la DDETS.

Chaque signataire de la Convention rendra compte de l'atteinte de ses objectifs. Il s'engage à alimenter le Tableau unique des éléments permettant l'évaluation de cette convention. Ce tableau sera piloté par le GEIQ Alpège Horizon.

- ⇒ COTECH :

Chaque axe prioritaire fait l'objet d'une réunion de lancement qui permettra d'approfondir les pistes esquissées par la convention sur la base d'un état des lieux et d'un plan d'actions associé et choisira les modalités de rencontre pour assurer le suivi de chaque axe.

Au-delà, le COTECH se réunit à minima, 1 fois par semestre, afin d'assurer l'opérationnalité et la cohérence dans la mise en œuvre de la Convention en vue de l'attente des objectifs/résultats.

En outre, il prépare les bilans et les interventions pour le COPIL annuel.

Article 15 – Communication

L'ensemble des partenaires s'engage réciproquement à communiquer largement sur le contenu de cette convention de partenariat et sur les résultats en termes d'accès à la formation et à l'emploi qui en découleront, et en particulier dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation.

Article 16 – Durée de la convention de partenariat

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, renouvelable une fois au regard des résultats du bilan réalisé en fin de 3^{ème} année.

Fait à Cluses, le

| | |
|---|--|
| Le Préfet de la Haute-Savoie, Yves Le Breton | Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ |
| Le Directeur de la délégation territoriale Haute-Savoie Léman de Pôle Emploi Michel DEBERNARDY | Le Président du Département de la Haute-Savoie Martial SADDIER |
| Le Président de l'OPCO21, Abdelkrim AHIL | Le Président de la Chambre Syndicale de la Métallurgie Gilles MOLLARD |
| Le Président du GEIQ Alpège Horizon Loic BULTOT | Le Président du SNDEC Alain APPARTET |

| | |
|---|--|
| <p data-bbox="156 174 772 248">Le Président de l'Union Nationale des Missions Locales</p> <p data-bbox="360 450 568 486">Stéphane VALLI</p> | <p data-bbox="826 174 1469 210">Le Directeur Général de NTN-SNR ROULEMENTS,</p> <p data-bbox="1018 450 1275 486">Dominique LAVILLA</p> |
|---|--|